



Mise sous curatelle renforcée divorce amaiable refusé

Par **kikifra**, le **01/02/2013** à **15:41**

Bonjour, nous avons mon mari et moi, demandé un divorce par consentement mutuel, mais mon mari a été mis sous curatelle renforcée, le juge a donc jugé irrecevable notre demande de divorce.

comme nous ne pouvons pas payer une nouvelle procédure, ni l'un ni l'autre et étant donné que nous vivons séparément (comptes bancaires différents), nous sommes toujours mariés. qu'elle conséquence pour moi l'épouse, cette curatelle renforcée de mon mari va t'elle avoir ??? pourrais un jour être mise en cause pour payer éventuellement un hébergement dans un foyer de mon mari?

merci de me répondre .

remerciements.